

LE PRIX COURANT

REVUE HEBDOMADAIRE

Du Commerce, de la Finance, de l'Industrie, de la Propriété Foncière et des Assurances

VOL. XIX

MONTREAL, VENDREDI 20 NOVEMBRE 1896

No 12

2284... ABONNÉS RÉGULIERS... 2284

Ça et là.

La fermeture à bonne heure Aujourd'hui doit avoir lieu à 8h. 30 p. m., à la salle St-Joseph, rue Ste-Catherine, une réunion des marchands favorables à la fermeture des magasins à huit heures. Tous les partisans de la fermeture sont cordialement invités à s'y rendre, plusieurs échevins prendront la parole à cette réunion.

Comme nous l'avons dit dans notre dernier numéro en annonçant le jugement rendu dans l'affaire Rasconi et al contre la Cité, les commis-marchands peuvent obtenir de leurs patrons un adoucissement à leur sort actuel et, la réunion ci-dessus annoncée, nous est un sûr garant que les marchands eux-mêmes prendront l'initiative des mesures propres à donner à leurs employés un peu plus de repos et de loisirs.

Sans en arriver à une mesure aussi vexatoire que la fermeture des magasins à une heure obligatoire et forcée; sans en arriver à imposer une sanction pénale à un acte qui n'a rien de répréhensible en soi et qui n'est que l'usage légitime du droit et de la liberté que chacun a d'être maître chez soi et de commercer comme il l'entend, les marchands peuvent et doivent faire quelque chose pour le soulagement de leurs commis.

Déjà, en certains quartiers, les marchands s'unissent pour fermer leurs magasins à 6h. 30 deux fois la semaine. D'autres, évidemment, donneront une soirée de liberté à tour de rôle à leurs commis; d'autres, dans certaines rues continueront à fermer à 8 heures, si leurs affaires et leur genre de commerce le leur permettent. Il est évident qu'il restera quelque chose du mouvement provoqué par le règlement

LE PRIX COURANT

A. & H. LIONAIS, PROPRIETAIRES.
Chambre 101, Bourse "New York Life."
Téléphone No 247. Boîte de Poste No 917
Montréal, Canada

ABONNEMENTS

(structure payables d'avance.)

Montréal et Banlieue, un an	\$2.00
Canada et États-Unis, un an	1.50
France - Union Postale, un an (la France)	3.00

Tout abonnement est considéré comme renouvelé de fait d'avance, à moins qu'il n'ait été avisé par écrit au bureau même du journal.

Il n'est pas d'une autre à un ordre de discontinuer, tant que les arrérages et l'année en cours ne sont pas payés.

Adresser toutes communications comme suit :

LE PRIX COURANT,

Montréal, Canada

de la municipalité, mais il est certain aussi que, désormais, il ne sera plus attenté à la liberté du commerce par un injuste règlement de

Mardi a eu lieu la réunion des Chambres Provinciales à Québec. Le discours du Trône semble indiquer, par les importantes mesures soumises au vote de nos législateurs, qu'elle sera de longue durée.

Les questions soumises au Parlement sont toutes d'une importance qui n'échappera à personne. La première, en tête du discours du Trône, est celle qui a trait à l'instruction primaire dont la diffusion est réclamée depuis longtemps. A cet effet, il sera créé un fonds spécial destiné à aider la cause de l'instruction dans les municipalités pauvres et parmi la classe ouvrière; il servira également à améliorer la condition des institutrices et des institutrices qui en ont grandement besoin, car c'est le seul moyen de retenir à la chaire d'enseignement des institutrices capables et éclairées.

Afin de combattre l'émigration et de favoriser davantage la colonisa-

tion des terres incultes de la province, il sera présenté un projet de loi pour ériger en "homestead" tout lot concédé par le gouvernement sous certaines conditions, ces conditions devant être plus faciles que par le passé.

L'exploitation des forêts et des autres ressources de la province seront aussi l'objet de mesures spéciales propres à en assurer le développement.

On devra se montrer généreux dans les allocations budgétaires qui se rapportent à la colonisation et à l'agriculture.

Les subventions en terre accordées à certaines compagnies de chemin de fer, puis converties plus tard en argent devront être payées avant les formalités autrefois exigées par suite de conventions avec les compagnies qui consentent à recevoir des subventions moindres que celles votées, si toutefois la Législature autorise cet accord.

La taxe sur les mutations de propriétés établie en 1892 sera supprimée.

Enfin, un projet de conversion de la dette provinciale sera présenté à la Législature, dans le but de réduire les charges annuelles d'intérêts.

Toutes ces questions sont mûres depuis longtemps et la Législature, en leur donnant une heureuse solution pendant la session actuelle, aura fait œuvre utile pour la Province.

LE SERVICE RAPIDE

Depuis plusieurs années, Le Prix Courant réclame des navires plus rapides pour la traversée de l'Atlantique.

À différentes reprises nous avons traité de cette question et si nous y revenons encore aujourd'hui c'est